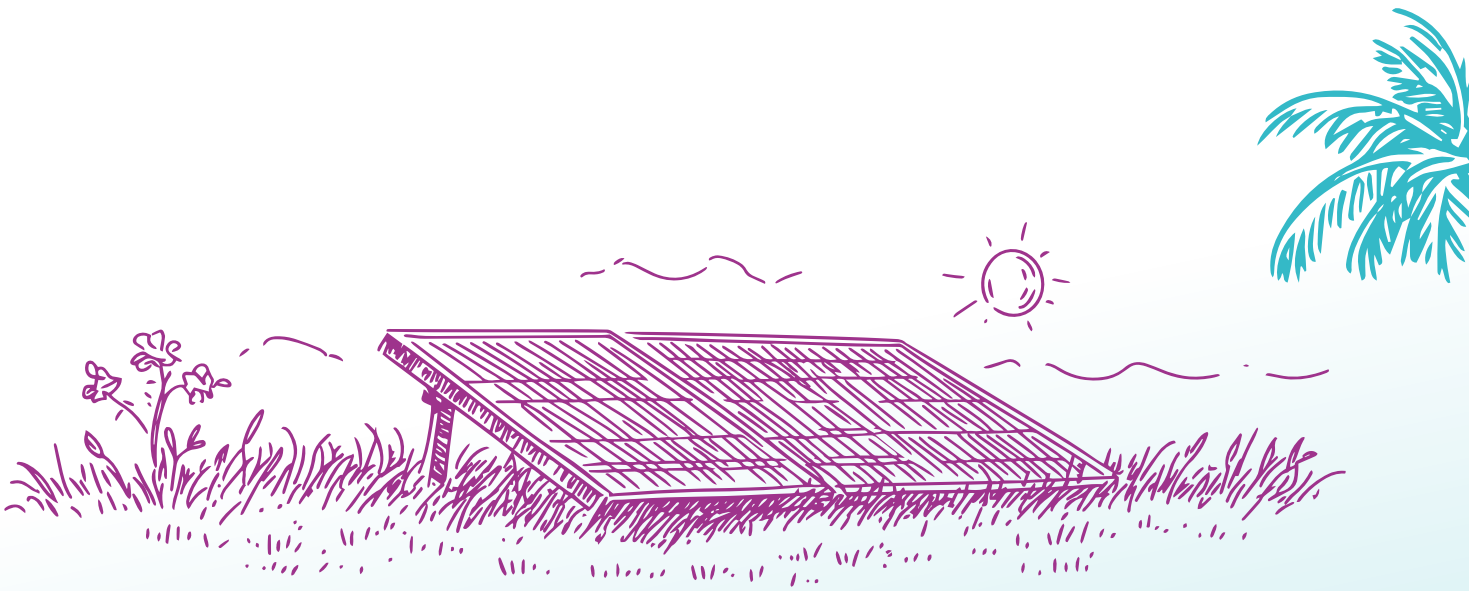
sidélec
AUTORITÉ ORGANISATRICE
DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
LA RÉUNION

territoire d'énergie
ÎLE DE LA RÉUNION



SIDELEC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Sommaire

Le SIDELEC en bref p4

Les chiffres clés de 2024 ..... p5

Faits marquants de l'année p6

L'activité en 2024 ..... p8

I - Les recettes 2024
du SIDELEC Réunion p14

II - Les dépenses 2024
du SIDELEC Réunion p18

III - La concession
d'électricité en 2022 ..... p25

IV - Le service de maîtrise
de la demande en energie
et energies renouvelables p28

V - Rénovation
de l'éclairage public p35

SIDÉLEC, acteur engagé
pour la transition énergétique
à Mafate p40

Les Ressources humaines p43

Nos programmes
de financement p49



Le SIDELEC en bref



Qui sommes-nous ?

Membre de la gouvernance locale de l'énergie, aux côtés de l'État, de la Région Réunion, du Conseil Départemental, de l'ADEME, d'EDF et de la SPL Horizon, devenue Énergies Réunion, le Sidélec Réunion a pour ambition de contribuer à l'autonomie énergétique durable et à la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour ce faire, le Sidélec Réunion participe activement à l'élaboration de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Le Sidélec Réunion est l'un des acteurs clés du paysage énergétique.

Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE), l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est propriétaire des réseaux de distribution électrique. La gestion et l'exploitation sont confiées à EDF par un contrat signé entre les parties pour la période 2020-2053. Le Sidélec Réunion assure la régulation locale en contrôlant l'activité du concessionnaire et veille à l'équilibre entre production et demande de la fourniture électrique. Le Sidélec Réunion assure une mission de service public en milieu rural, avec pour principe l'égalité de traitement pour tous. Le Sidélec développe des sources de production d'énergie renouvelable et investit dans la maîtrise de la demande en énergie et la mobilité durable.

Subvention Watty. Dans le cadre de son engagement pour la maîtrise de l'énergie, le Sidélec Réunion soutient activement le programme éducatif Watty à l'école, qui sensibilise les enfants à la gestion responsable de l'énergie. Cette initiative bénéficie d'une subvention permettant aux établissements scolaires de l'île de participer gratuitement. Watty vise à inculquer des réflexes écoresponsables dès le plus jeune âge, un axe primordial pour garantir un avenir durable à La Réunion.

Climat et Biodiversité. Face aux enjeux climatiques grandissants, le Sidélec Réunion s'engage également pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. À ce titre, nous soutenons des actions concrètes, telles que la marche réunionnaise pour le climat et la biodiversité. Cet événement vise à rassembler citoyens et acteurs locaux autour de la nécessité d'une transition écologique plus rapide et ambitieuse, tout en mettant en lumière les actions locales en faveur de la biodiversité et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nos compétences et missions

- **Contrôle de la concession de distribution publique d'électricité :** Le SIDÉLEC veille à la qualité des services de distribution d'électricité afin de garantir un service optimal aux usagers.
- **Électrification rurale :** modernisation, extension, renforcement et enfouissement du réseau électrique dans les zones rurales pour répondre aux besoins des pétitionnaires.
- **Transition énergétique :** développement des énergies renouvelables, promotion d'une mobilité durable, accompagnement des collectivités locales dans la maîtrise de l'énergie et la réduction de leur consommation, et soutien au plan Réunion de rénovation de l'éclairage public.

Les chiffres clés de 2024

24
Communes adhérentes

3
Sites

20 M€
d'investissement

63
Agents

+ 370
actions proposées

Gisement Solaire thermique

+ 1 400 MWh
secteur du public

+ 550 MWh
secteur du privé

Gisement photovoltaïque

+ 3 800 kWc
en parking

+ 3 700 kWc
en toiture

+ 50 000 €/an
d'économies réalisées

Faits marquants de l'année

Quelques évènements de l'année 2024 :

5 mars 2024
Le SIDELEC Réunion a participé à une conférence de presse en hommage à Paul Vergès, organisée à la salle Lo Rwa Kaf au Bocage de Sainte-Suzanne. Cette rencontre a rendu hommage à l'engagement de ce grand homme, dont l'action a profondément marqué La Réunion, en particulier dans le combat pour le climat et la biodiversité.

9 mars 2024
Le SIDELEC Réunion a pris part à la Journée de la Biodiversité organisée au Bocage de Sainte-Suzanne, en marge de la 5e Marche pour le Climat et la Biodiversité. L'événement a été marqué par un débat sur l'autonomie énergétique, auquel le SIDELEC a participé aux côtés de plusieurs partenaires, afin d'échanger sur les enjeux et solutions pour un avenir durable à La Réunion. Un village animé par de nombreux acteurs locaux a permis de sensibiliser le public à la protection de l'environnement, tandis qu'un marché des agriculteurs a mis en valeur les produits du terroir réunionnais.

9 mars 2024
Le SIDELEC Réunion a pris part à la Journée de la Biodiversité organisée au Bocage de Sainte-Suzanne, en marge de la 5e Marche pour le Climat et la Biodiversité. L'événement a été marqué par un débat sur l'autonomie énergétique, auquel le SIDELEC a participé aux côtés de plusieurs partenaires, afin d'échanger sur les enjeux et solutions pour un avenir durable à La Réunion. Un village animé par de nombreux acteurs locaux a permis de sensibiliser le public à la protection de l'environnement, tandis qu'un marché des agriculteurs a mis en valeur les produits du terroir réunionnais.

16 avril 2024
À l'occasion de la signature de la Convention Intracting entre le SIDELEC Réunion et la Banque des Territoires, dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public pour 14 communes de l'île, le SIDELEC a eu l'honneur d'accueillir M. Alexandre Holroyd, président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, et M. Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires. La rencontre s'est déroulée à la station de Bois-de-Nèfles et a été suivie d'un déplacement en téléphérique, permettant de découvrir cet équipement innovant en matière de mobilité urbaine durable.

27 avril – 5 mai 2024
Le SIDELEC Réunion a participé au Salon de la Maison à la Nordev, aux côtés de la CINOR et de la Ville de Saint-Denis. Installé au Hall E – stand E13, le SIDELEC a présenté ses actions et solutions au service de la transition énergétique. Cet événement a permis d'aller à la rencontre du grand public et de sensibiliser les visiteurs aux enjeux d'un avenir énergétique plus durable pour La Réunion.

Mai – décembre 2024
Le SIDELEC Réunion a mené à bien la livraison et l'installation de sa station hydrogène au siège. Ce projet structurant marque une étape importante dans le développement des énergies renouvelables et de la mobilité durable à La Réunion, renforçant le rôle du SIDELEC comme acteur innovant de la transition énergétique.

26-28 juin 2024
Une délégation du SIDELEC Réunion, composée de plusieurs élus, du directeur général des services et de la directrice des finances, a participé au 39e Congrès de la FNCCR à Besançon. Cet événement national a été l'occasion de riches échanges autour de la transition écologique et des services publics locaux. Les débats ont notamment porté sur la territorialisation des politiques énergétiques et la résilience face aux aléas climatiques, apportant un éclairage précieux pour les actions du SIDELEC à La Réunion.

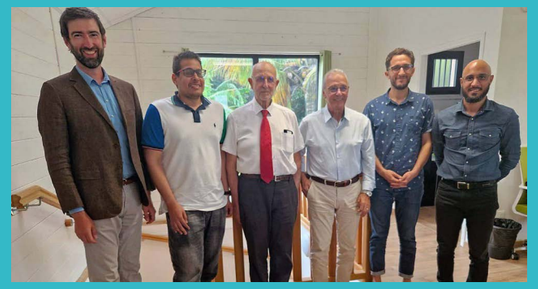
19 juillet 2024
Le SIDELEC Réunion a participé à une visite de la ferme éolienne de La Perrière à Sainte-Suzanne, organisée par Serge Borchiellini (Total Énergies) et Erwan Minatchy (SIDELEC Réunion). Cette rencontre a permis aux élus, aux représentants communaux et aux agents du SIDELEC d'échanger sur les avancées, les impacts et les perspectives de l'énergie éolienne à La Réunion. L'éolien constitue un levier essentiel de la transition énergétique, contribuant à la réduction de l'empreinte carbone et au développement d'emplois locaux.

10 septembre 2024
Le SIDELEC Réunion a accueilli les responsables des ressources humaines de plusieurs collectivités de l'île lors de la rencontre « Le Réseau des RH ». Cette réunion a permis d'échanger sur des sujets d'actualité tels que le nouveau décret sur le régime indemnitaire en cas de maladie et l'index égalité professionnelle. L'événement a favorisé le partage d'expériences et le renforcement des liens entre collectivités.

24 octobre 2024
Le SIDELEC Réunion a participé à l'inauguration des travaux de structuration du quartier de Bras-Long, à l'Entre-Deux. Ce projet ambitieux vise à améliorer la qualité de vie des habitants grâce notamment à l'enfouissement du réseau électrique et à la rénovation de l'éclairage public.
Plus de 2,1 M€ ont été investis par le SIDELEC au cours des cinq dernières années pour accompagner cette transformation en faveur d'un aménagement durable du territoire.



4 novembre 2024
Le SIDELEC Réunion a eu l'honneur d'accueillir M. Guy Hourcabie, président délégué de la FNCCR, accompagné du directeur général et du chargé de mission du programme ACTEE.
Cette rencontre a permis d'échanger sur les défis énergétiques actuels et de faire un point d'avancement sur la mise en œuvre du programme. Les équipes du SIDELEC se sont pleinement mobilisées afin de réaffirmer leur engagement en faveur d'un avenir énergétique durable.



7-8 novembre 2024
Le SIDELEC Réunion a participé au Salon Ambition Planète, organisé à la Nordev. À travers son stand C3, le SIDELEC a présenté ses actions et solutions en faveur d'une transition énergétique durable à La Réunion.

Cet événement a permis d'aller à la rencontre du public et des partenaires afin de valoriser l'engagement de la collectivité dans la lutte contre le changement climatique.



12 novembre 2024
Le SIDELEC Réunion a procédé à la livraison de l'installation solaire thermique de la cuisine centrale des Avirons, en partenariat avec la commune et l'ADEME.

Ce projet illustre l'engagement partagé en faveur de la transition énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables. La mise en service de cette installation marque une avancée concrète pour la maîtrise de l'énergie et le développement durable à La Réunion.



Service des Affaires Juridiques et des Assemblées (SAJA)
Le SAJA intervient également en appui juridique de l'ensemble des activités du SIDÉLEC Réunion, réalise des expertises de droit public, et traite les recours gracieux et contentieux.

Le service est notamment habilité à représenter le SIDELEC Réunion en justice : plaidoirie en juridiction administrative.

L'activité en 2024

Travaux d'électrification rurale dans les communes

Depuis 2024, l'ensemble des 24 communes de l'île a transféré au SIDELEC Réunion la compétence de maîtrise d'ouvrage en matière de développement du réseau électrique. Celle-ci est exercée dans le cadre du contrat de concession conclu avec EDF.

Les communes bénéficient ainsi au quotidien de l'expertise administrative et technique du SIDELEC, ainsi que d'un accompagnement pour les actions de maîtrise de la demande en énergie, particulièrement essentielles dans un contexte électrique tendu.

Chaque année, le SIDELEC lance plus de 500 opérations de travaux, nécessitant des études préalables et un suivi rigoureux des chantiers.

Chaque projet fait l'objet d'une étude technique d'électrification, menée par un bureau d'études spécialisé, en concertation avec EDF, les riverains et les services communaux, afin de garantir des opérations adaptées aux besoins du territoire.



Travaux d'électrification rurale engagés en 2024

Communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
AVIRONS	371 110,67 €	275 932,87 €	223 335,25 €	278 999,43 €	127 300,34 €	130 643,61 €	170 842,54 €	394 802,81 €	1 013 785,61 €	275 247,05 €	428 665,58 €
BRAS-PANON	87 110,92 €	540 949,32 €	383 159,66 €	23 930,74 €	128 109,49 €	254 015,40 €	244 424,12 €	466 312,07 €	108 562,90 €	262 474,04 €	386 596,43 €
CILAOS	308 797,06 €	196 843,63 €	26 717,97 €	55 230,38 €	11 613,42 €	164 264,28 €	30 823,04 €	76 442,48 €	19 811,70 €	89 978,94 €	567 596,57 €
ENTRE-DEUX	142 738,85 €	86 895,45 €	114 931,59 €	453 157,09 €	216 153,54 €	90 005,73 €	78 204,08 €	565 712,47 €	54 155,19 €	165 372,97 €	1 151 328,96 €
ÉTANG-SALÉ	545 608,34 €	685 587,80 €	126 497,84 €	90 508,87 €	10 154,44 €	229 804,83 €	578 045,10 €	451 987,67 €	472 147,31 €	187 207,54 €	1 378 917,93 €
LA POSSESSION	446 558,29 €	165 971,71 €	121 567,66 €	153 335,76 €	272 395,81 €	351 010,06 €	340 976,33 €	199 612,80 €	275 279,35 €	87 334,95 €	290 489,22 €
LE PORT	-	42 214,90 €	7 567,20 €	35 065,60 €	13 421,80 €	37 151,70 €	25 923,75 €	38 486,14 €	28 110,49 €	250 272,01 €	654 543,20 €
LE TAMPON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PLAINE-DES-PALMISTES	203 011,45 €	145 323,78 €	564 342,82 €	96 649,41 €	604 334,22 €	243 793,10 €	744 011,82 €	985 206,99 €	105 893,75 €	187 540,55 €	264 589,87 €
PETITE-ÎLE	149 713,76 €	656 468,62 €	226 963,70 €	126 671,59 €	556 174,71 €	253 278,97 €	222 385,77 €	600 562,30 €	163 503,21 €	103 398,36 €	715 775,74 €
SAINT-ANDRÉ	1 353 736,64 €	574 842,14 €	288 409,31 €	467 252,92 €	753 763,42 €	1 435 866,51 €	424 022,89 €	1 434 551,20 €	184 596,41 €	2 112 667,56 €	1 196 249,40 €
SAINT-BENOÎT	793 270,14 €	597 051,40 €	868 694,95 €	337 232,00 €	1 250 972,41 €	612 229,85 €	389 016,20 €	716 203,57 €	441 318,24 €	1 079 205,07 €	1 533 301,84 €
SAINT-DENIS	415 392,24 €	98 982,19 €	444 107,80 €	208 394,78 €	767 813,14 €	388 657,50 €	329 421,90 €	1 032 734,25 €	191 561,08 €	378 163,52 €	1 126 898,24 €
SAINT-JOSEPH	613 600,25 €	1 086 616,76 €	709 175,30 €	613 665,48 €	1 241 063,26 €	907 474,68 €	972 051,74 €	548 607,07 €	141 633,82 €	320 431,21 €	658 784,54 €
SAINT-LEU	2 028 567,62 €	642 714,78 €	1 189 254,46 €	1 224 894,44 €	528 168,33 €	588 574,13 €	513 304,14 €	528 352,28 €	962 311,70 €	475 754,70 €	480 029,52 €
SAINT-LOUIS	-	-	-	584 199,77 €	1 335 540,41 €	544 824,70 €	1 391 432,86 €	1 121 886,93 €	133 251,91 €	488 454,15 €	893 378,80 €
SAINT-PAUL	1 030 491,07 €	1 277 686,30 €	1 429 077,80 €	1 866 895,57 €	2 301 112,17 €	1 643 450,31 €	3 124 625,85 €	1 489 652,16 €	732 580,26 €	1 010 826,74 €	2 634 198,78 €
SAINT-PHILIPPE	56 378,40 €	101 512,67 €	205 906,23 €	118 256,27 €	81 361,60 €	69 355,11 €	65 994,40 €	228 539,40 €	68 587,79 €	28 804,42 €	239 082,76 €
SAINT-PIERRE	729 097,42 €	1 269 415,99 €	1 795 199,39 €	1 300 808,37 €	1 519 868,26 €	1 497 702,22 €	1 053 791,80 €	1 668 902,74 €	1 068 848,42 €	1 123 284,08 €	1 508 553,22 €
SAINTE-MARIE	915 064,36 €	435 059,93 €	779 103,45 €	497 535,06 €	1 129 566,62 €	1 179 034,29 €	525 939,48 €	267 115,86 €	172 776,18 €	278 844,40 €	1 103 277,35 €
SAINTE-ROSE	230 606,59 €	32 991,10 €	185 143,82 €	110 986,87 €	601 185,23 €	689 709,14 €	144 552,86 €	265 208,17 €	40 198,03 €	38 681,73 €	178 943,07 €
SAINTE-SUZANNE	714 370,36 €	988 331,67 €	1 281 721,46 €	703 975,35 €	302 940,68 €	521 689,66 €	618 925,80 €	421 045,92 €	557 487,19 €	707 938,51 €	116 480,42 €
SALAZIE	128 659,88 €	87 544,72 €	61 259,87 €	156 124,06 €	47 364,65 €	288 004,57 €	203 847,50 €	76 697,51 €	305 441,20 €	21 615,15 €	304 501,28 €
TROIS-BASSINS	52 087,97 €	529 753,32 €	323 690,63 €	327 139,78 €	161 098,52 €	1 261 119,31 €	351 545,18 €	671 265,74 €	82 522,89 €	0,00 € reporté sur 2024 (453 067 € engagé en 2024)	470 671,84 €
TOTAL	11 315 972,27 €	10 518 691,04 €	11 355 828,15 €	9 830 909,58 €	13 961 476,48 €	13 381 659,65 €	12 544 109,15 €	14 249 888,55 €	7 304 552,93 €	9 673 496,66 €	18 282 854,54 €

Instruction des autorisations d'urbanismes (A.U)

Au même titre que la maîtrise d'ouvrage en zone rurale, nous contribuons également à l'instruction des autorisations d'urbanisme en Zone Rurale.

Communes	NB TOTAL DEMANDES Autorisations d'Urbanisme (A.U)	NB A.U SANS TRAVAUX	NB A.U. AVEC TRAVAUX	Estimatifs ht en travaux er des A.U. AVEC TRAVAUX (€)
AVIRONS	16	5	11	334 948,00 €
BRAS-PANON	2	1	1	41 023,00 €
CILAOS	5	3	2	24 246,00 €
ENTRE-DEUX	1	0	1	45 198,00 €
ÉTANG-SALÉ	22	3	19	789 000,00 €
LA POSSESSION	20	4	16	527 220,00 €
LE PORT	2	0	2	60 836,00 €
LE TAMPON	64	5	59	1 394 360,00 €
PETITE-ÎLE	25	4	21	623 146,00 €
PLAINE-DES-PALMISTES	13	0	13	553 293,00 €
SAINT-ANDRÉ	26	3	23	999 262,00 €
SAINT-BENOÎT	23	3	20	572 428,00 €
SAINT-DENIS	33	6	27	917 070,00 €
SAINT-JOSEPH	80	12	68	2 042 395,00 €
SAINT-LEU	39	7	32	1 120 103,00 €
SAINT-LOUIS	46	13	33	870 884,00 €
SAINT-PAUL	100	18	82	3 643 805,00 €
SAINT-PHILIPPE	10	2	8	206 924,00 €
SAINT-PIERRE	37	6	31	875 213,00 €
SAINTE-MARIE	42	12	30	1 275 879,00 €
SAINTE-ROSE	3	1	2	144 966,00 €
SAINTE-SUZANNE	20	3	17	611 984,00 €
SALAZIE	9	1	8	535 934,00 €
TROIS-BASSINS	13	3	10	245 786,00 €
TOTAL	**651**	**115**	**536**	**18 455 903,00 €**

Finances et investissements

En 2024, le SIDELEC Réunion a affiché une gestion financière solide et diversifiée, illustrant sa capacité à mobiliser des ressources pour atteindre ses objectifs en matière d'électrification et de transition énergétique. Le SIDELEC Réunion a maintenu une situation financière robuste en 2024, avec des recettes et dépenses équilibrées et une gestion efficace des fonds.

Les investissements ciblés dans l'électrification rurale, la modernisation de l'éclairage public, et la transition énergétique témoignent de l'engagement du syndicat envers une meilleure infrastructure énergétique pour La Réunion.

La diversification des sources de financement et l'attention portée à l'adaptation aux nouvelles compétences montrent une approche proactive et durable dans la gestion des ressources publiques.

L'excédent global sur l'année : 8 190 889,42 €

Le SIDÉLEC Réunion dégage un excédent global consolidé de 8 190 889,42 €, fruit d'une bonne et responsable gestion financière. Notre capacité d'investissement est donc préservée pour la réalisation de nos travaux « propres » de maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification, de l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession et d'éclairage public.



I - Les recettes 2024 du SIDELEC Réunion

Le présent chapitre présente la structure et la répartition des recettes du SIDELEC Réunion pour l'exercice 2024.
Ces ressources, issues de financements nationaux, européens, régionaux et communaux, traduisent la solidité du modèle partenarial du syndicat et permettent de poursuivre les objectifs de modernisation du réseau électrique, d'électrification des zones rurales et de soutien à la transition énergétique sur l'ensemble du territoire réunionnais.



A. Les recettes réelles d'investissement du SIDELEC Réunion en 2024

Investissement	
FACE	5 098 714,61 €
SUBVENTION FEDER EP	576 652,08 €
SUBVENTION REGION MDE MAFATE	82 692,00 €
EDF AGIR PLUS	2 016 800,00 €
Emprunt	1 112 376,34 €
Redevance R2	915 102,00 €
Avance pétitionnaire PCT	1 112 376,34 €
PARTICIPATION Pétitionnaires PCT	2 081 658,62 €
PCT EDF (à rembourser au pétitionnaire)	890 546,35 €
EDF ART 8	979 418,46 €
PARTICIPATIONS COMMUNES ER	1 419 040,33 €
PARTICIPATIONS COMMUNES EP	1 198 873,98 €
FCTVA	1 013 007,36 €
Remboursement avances forfaitaires	6 185,47 €
ADEME MDE (Cocopeop)	49 710,67 €
FNCCR MDE (Paletuvier)	133 076,83 €
AFD (SDIRVE)	50 000,00 €
Remboursement trop perçu sur marché	1 198 873,98 €
Total	**17 624 458,44 €**

Les recettes réelles d'investissement du SIDELEC Réunion s'élèvent en 2024 à **17 624 458,44 €**, provenant d'un ensemble diversifié de partenaires publics et privés : l'État, l'Union Européenne, les collectivités locales, EDF, l'ADEME et d'autres organismes institutionnels.

Ces ressources permettent au syndicat de financer ses actions prioritaires : électrification rurale, modernisation du réseau, rénovation de l'éclairage public et accompagnement des communes dans leurs projets énergétiques.

1. Le Compte d'Affectation Spécial FACE

Le CAS FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) constitue la principale source de recettes d'investissement, avec un montant de 5 098 714,61 €, soit 28,93 % des recettes totales.
Ce dispositif, financé par l'État, vise à soutenir les opérations d'électrification rurale et d'amélioration des infrastructures dans les zones isolées. Il reflète l'importance du partenariat national dans la politique énergétique du SIDELEC, en particulier pour garantir un service public équitable sur tout le territoire.

2. Le financement européen : subvention FEDER

L'Union Européenne, à travers le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), a accordé au SIDELEC une subvention de 576 652,08 € dédiée aux projets d'éclairage public.
Ce financement soutient la modernisation des installations et la réduction de la consommation énergétique, en cohérence avec les objectifs européens de neutralité carbone. Il illustre également la volonté de l'Europe d'accompagner les territoires ultramarins dans leur transition énergétique.



3. Les dispositifs de financement d'EDF : redevance R2, programme AGIR+ et PCT

a. La redevance R2
La redevance R2, d'un montant de 915 102,00 €, constitue une participation d'EDF au financement des investissements réalisés sur le réseau électrique concédé.

Elle traduit la mise en œuvre du nouveau cahier des charges de concession, signé en 2022, qui valorise les projets contribuant à l'efficacité énergétique et à la résilience des infrastructures.

b. Le programme AGIR+
Le programme AGIR+, piloté par EDF, finance les opérations de rénovation d'éclairage public et de maîtrise de la demande en énergie.
En 2024, le SIDELEC Réunion a bénéficié d'un financement de 2 016 800,00 €, correspondant à un appui significatif à la modernisation des parcs lumineux communaux. Ce dispositif favorise la diffusion des technologies économes et performantes sur l'île.

c. Le dispositif PCT (Part Couverte par le Tarif)
Le PCT permet de mutualiser les coûts des travaux de raccordement entre EDF (40%) et les pétitionnaires. En 2024, les participations des pétitionnaires PCT s'élèvent à 2 081 658,62 €, tandis que le PCT EDF à rembourser représente 890 546,35 €.

Ces montants traduisent la bonne coordination entre les acteurs publics et privés dans la réalisation des projets de raccordement et d'extension du réseau.

4. Les participations des communes

Les communes contribuent activement au financement des projets gérés par le SIDELEC Réunion :

- Électrification rurale (ER) : 1 419 040,33 €
- Éclairage public (EP) : 1 198 873,98 €

Ces contributions démontrent la volonté des communes de soutenir la modernisation de leurs infrastructures énergétiques et de participer à la transition vers des réseaux plus efficients.

5. Les emprunts et autres financements

Le SIDELEC a mobilisé en 2024 un emprunt de 1 112 376,34 €, destiné à compléter le financement de ses opérations d'investissement. Ce recours à l'emprunt reste maîtrisé et s'inscrit dans une stratégie budgétaire prudente, visant à garantir la soutenabilité financière du syndicat.

D'autres recettes viennent compléter les ressources d'investissement :

- FCTVA : 1 013 007,36 €
- ADEME MDE (Cocopeop) : 49 710,67 €
- FNCCR MDE (Palétuvier) : 133 076,83 €
- AFD (SDIRVE) : 50 000,00 €
- Subvention Région MDE Mafate : 82 692,00 €
- Remboursements et trop-perçus : 6 788,81 €

L'ensemble de ces apports souligne la diversité et la complémentarité des partenaires financiers du SIDELEC Réunion, ainsi que la capacité du syndicat à mobiliser efficacement les dispositifs existants



B. Recettes de Fonctionnement du SIDELEC Réunion en 2024

Fonctionnement	
Contribution communes 3,50 €	2 617 303,20 €
Taxes d'électricité (TiCFE)	2 678 691,00 €
EDF Redevance R1	980 107,00 €
Contribution pétitionnaires	323 445,79 €
Subvention ADEME	61 652,69 €
Autres produits de gestion courante (régul écritures)	168 880,86 €
Produits exceptionnels	11 860,00 €
Atténuation de charges	37 011,58 €
Total	6 878 952,12 €

Les recettes réelles de fonctionnement du SIDELEC Réunion atteignent 6 878 952,12 € pour l'exercice 2024.

Elles reposent principalement sur la taxe sur l'électricité, les contributions communales et les redevances versées par EDF, complétées par des subventions institutionnelles et d'autres produits de gestion courante.

1. Taxes sur l'électricité

Les taxes sur l'électricité (TICFE) s'élèvent à 2 678 691,00 €, soit 38,94 % des recettes de fonctionnement.
Depuis la réforme de la fiscalité énergétique, la TICFE remplace l'ancienne TCCFE. Le SIDELEC, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, perçoit une part de cette taxe reversée par la DGFIP. Ces recettes constituent un levier essentiel de financement des missions de service public énergétique.

2. Contributions des communes

Les contributions communales, fixées à 3,50 € par habitant, représentent 2 617 303,20 €, soit 38,05 % des recettes de fonctionnement. Elles traduisent l'engagement constant des communes aux côtés du syndicat pour le financement des services publics d'électricité et de la transition énergétique territoriale.

3. Redevance R1 d'EDF

La redevance R1, d'un montant de 980 107,00 € (14,25 % des recettes), est versée par EDF en compensation des missions exercées par le SIDELEC dans le cadre du contrat de concession.

Elle permet de couvrir une partie des coûts d'exploitation et des charges de maintenance du réseau.

4. Financements institutionnels et autres partenaires

Le SIDELEC Réunion bénéficie également de soutiens financiers complémentaires :

- Subvention ADEME : 61 652,69 €
- Contribution des pétitionnaires : 323 445,79 €
- Autres produits de gestion courante (régularisations) : 168 880,86 €
- Produits exceptionnels : 11 860,00 €
- Atténuation de charges : 37 011,58 €

Ces apports témoignent de la reconnaissance du rôle du SIDELEC dans la mise en œuvre des politiques publiques d'efficacité énergétique et de transition écologique à La Réunion.



II - Les dépenses 2024 du SIDELEC Réunion



A. Les dépenses réelles d'investissement

Electrification rurale	15 916 305,42 €
Mafate	330 893,10 €
Subvention Efficacité énergétique Mafate	160 677,00 €
Eclairage public	845 420,13 €
Maîtrise de l'énergie (CEP, IRSVE, Paletuvier)	667 174,09 €
Remboursement part PCT pétitionnaires	243 291,47 €
Remboursement Capital de la dette	272 676,70 €
Frais études	8 435,88 €
Frais d'insertion	32 096,94 €
Concessions et droits similaires	119 677,35 €
Autres bâtiments publics	28 845,67 €
Installations générales, agencements, aménagements, constructions	71 548,61 €
Matériel de transport	329 260,00 €
Matériel de bureau et matériel informatique	69 313,90 €
Autres immobilisations corporelles	20 543,23 €
Constructions	102 353,15 €
Avances versées sur marchés	304 273,91 €
Annulation de titres exercices antérieurs	555 572,62 €
TOTAL	**20 265 376,35 €**

En 2024, les dépenses réelles d'investissement du SIDELEC Réunion se sont élevées à 20 265 376,35 €, soit près de 80 %du total des dépenses du syndicat.
Ces investissements traduisent les deux axes majeurs de notre action :

- le renforcement de l'électrification rurale sur l'ensemble du territoire,
- et la transition énergétique vers une autonomie accrue et durable pour La Réunion.

1. Électrification Rurale (ER)

Avec un montant d'investissement de 15 916 305,42 €, l'électrification rurale demeure le pilier central de l'action du SIDELEC Réunion. L'objectif reste inchangé : garantir à toutes les zones rurales et isolées un accès équitable à un réseau électrique fiable, sécurisé et moderne.
Ces crédits couvrent à la fois la création et la modernisation des réseaux, la sécurisation des installations et le raccordement de nouveaux foyers ou équipements publics.

2. Électrification de Mafate

Le programme d'électrification de Mafate, zone non interconnectée, illustre pleinement notre engagement pour un développement équilibré du territoire.
En 2024, 330 893,10 € ont été consacrés à la poursuite du déploiement des systèmes photovoltaïques autonomes, qu'il s'agisse d'installations individuelles ou de micro-réseaux mutualisés. Ces solutions offrent une électricité propre et fiable à plus de 300 foyers mafatais.
Le dispositif est complété par les dispositifs "Efficacité énergétique Mafate", visant à accompagner les habitants dans l'acquisition d'équipements performants et adaptés aux sites isolés. En 2024, le premier chauffe-eau solaire financé par le dispositif Ecosolidaire a été installé à Marla.

Ces investissements témoignent de la volonté du SIDELEC Réunion d'offrir aux Mafatais une solution d'électrification durable, sobre, efficiente et solidaire, conciliant autonomie énergétique et respect de l'environnement

3. Éclairage Public (EP)

Le SIDELEC Réunion a poursuivi en 2024 la modernisation des réseaux d'éclairage public des communes ayant transféré leur compétence au syndicat.
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 845 420,13 €, concentrées sur la rénovation et la reconstruction d'infrastructures avec des technologies LED et intelligentes.
Ces interventions permettent une réduction significative de la consommation d'énergie et des coûts d'exploitation à long terme, tout en améliorant la qualité et la sécurité de l'éclairage dans l'espace public.

4. Maîtrise de l'Énergie et Transition Énergétique

Le SIDELEC Réunion a consacré 667 174,09 € à la maîtrise de l'énergie et à la transition énergétique, à travers plusieurs programmes structurants :

la station de recharge hydrogène : 471 043,18 €
le Conseil en Énergie Partagé (CEP), incluant les programmes PALÉTUVIER et CHÊNE : 153 702,17 €
l'IRSVE (études sur les infrastructures de recharge de véhicules électriques) : 42 428,74 €

Ces actions visent à optimiser les consommations énergétiques des bâtiments publics, accompagner les communes dans leur transition énergétique et renforcer les capacités locales d'ingénierie.
Le programme PALÉTUVIER 2, soutenu par la FNCCR, a permis en 2024 la réalisation d'audits énergétiques et l'acquisition de matériel de suivi, contribuant à une meilleure gestion du patrimoine communal.

Parallèlement, la phase préparatoire du programme CHÊNE 1 a été engagée. Ce programme, prévu jusqu'en 2026, a pour objectif de prolonger les efforts du SIDELEC en matière de maîtrise de l'énergie et de développer de nouvelles actions de sensibilisation auprès des collectivités.

Un jalon historique : la première station hydrogène de La Réunion

L'année 2024 marque une étape majeure dans l'histoire énergétique de La Réunion avec la mise en service de la première station hydrogène de l'île, portée par le SIDELEC Réunion.
Ce projet pionnier illustre la volonté du syndicat d'expérimenter des solutions innovantes et décarbonées, au service de la mobilité durable et des collectivités. Dans la continuité de cette initiative, le SIDELEC s'est doté de deux véhicules 100 % hydrogène, les premiers de La Réunion, destinés aux missions techniques et de contrôle sur le terrain.
Ces réalisations concrètes placent le SIDELEC à l'avant-garde de la mobilité propre et confirment son engagement vers la neutralité carbone à l'horizon 2030.





5. Adaptation du SIDELEC à ses nouvelles compétences

Pour répondre aux exigences croissantes liées à l'éclairage public, à la transition énergétique et à l'extension de ses missions, le SIDELEC Réunion a engagé plusieurs dépenses d'adaptation et de modernisation pour un total de 543 666,62 €, réparties comme suit :

- **Autres bâtiments publics :** 28 845,67 € pour l'aménagement et la modernisation des espaces de travail.
- **Installations générales et aménagements :** 71 548,61 € pour la mise à niveau des infrastructures et des locaux.
- **Matériel de transport :** 329 260,00 €, correspondant à l'acquisition de 2 véhicules hydrogène, 3 véhicules hybrides et 3 véhicules électriques (renouvellement flotte et nouveaux agents) destinés aux équipes d'électrification rurale et aux conseillers en projets énergétiques.
- **Matériel de bureau et informatique :** 69 313,90 € pour équiper les nouveaux collaborateurs et renouveler le matériel obsolète.
- **Autres immobilisations corporelles :** 20 543,23 €, correspondant à l'acquisition d'équipements techniques complémentaires.
- **Concessions et droits similaires :** 119 677,35 €.

Ces investissements traduisent la volonté du syndicat de disposer de moyens humains, techniques et matériels adaptés à ses nouvelles responsabilités, dans le respect des objectifs de performance et de durabilité.



6. Autres dépenses d'investissement

D'autres postes viennent compléter les grands axes précédents :

- **Frais d'études :** 8 435,88 €
- **Frais d'insertion :** 32 096,94 €
- **Remboursement part PCT pétitionnaires :** 243 291,47 €
- **Remboursement du capital de la dette :** 272 676,70 €
- **Constructions :** 102 353,15 €
- **Avances versées sur marchés :** 304 273,91 €
- **Annulations de titres exercices antérieurs :** 555 572,62 €

7. Synthèse

Les investissements réalisés en 2024 confirment la stratégie ambitieuse du SIDELEC Réunion, fondée sur quatre axes structurants :

- le renforcement durable du réseau d'électrification rurale, afin de garantir à tous les Réunionnais un accès équitable à l'énergie ;
- la poursuite de la transition énergétique, à travers des programmes innovants de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique ;
- la modernisation des infrastructures d'éclairage public, en privilégiant des technologies économes et intelligentes ;
- l'adaptation des moyens internes du syndicat à ses nouvelles missions et à la montée en compétence de ses équipes.

Ainsi, l'ensemble des actions menées en 2024 témoigne d'une stratégie cohérente alliant développement énergétique, responsabilité environnementale et performance économique, au service d'un territoire réunionnais exemplaire et tourné vers l'avenir.

8. Projet de Schéma Directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques de La Réunion (SDIRVE)

Dans son rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie Électrique à la Réunion, le SIDELEC Réunion a souhaité porter le projet du SDIRVE afin de répondre au besoin des usagers car la progression rapide de la mobilité électrique sur l'île exige un déploiement efficace des futures bornes.
La réalisation du SDIRVE est une étape fondamentale pour encadrer le développement des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur notre Île, conformément aux directives du Ministère de la Transition écologique.
Ce SDIRVE se veut être une feuille de route établie de manière concertée entre l'ensemble des acteurs, publics et privés, de la mobilité électrique à la Réunion.



Le SDIRVE s'articule autour de six phases clés :

- Concertation des acteurs clés : Une phase de concertation continue couvrant la totalité de l'étude, visant à intégrer les retours des acteurs locaux de l'électromobilité à travers les COPIL du projet.

- Diagnostic : Une phase d'état des lieux des points de recharge existants, avec un aperçu des autres énergies alternatives (hydrogène et bioGNV), pour développer une compréhension précise du réseau actuel.

- Définition de scénarios : Des scénarios d'adoption des véhicules électriques et hybrides rechargeables, définis en coopération avec le SIDELEC.

- Évaluation des besoins en IRVE : Une modélisation détaillée pour estimer la quantité, la puissance et le maillage géographique des points de charge nécessaires.

- Stratégie de déploiement : Définition d'une stratégie de déploiement tenant compte des aspects de calendrier, économiques, et de l'organisation entre secteur public et privé pour une offre coordonnée et adaptée aux besoins du territoire.

- Transmission pour avis : Une fois les stratégies validées, le projet de SDIRVE est transmis à la préfecture pour validation, avec une mise à jour régulière prévue en fonction du suivi opérationnel.

Un récapitulatif des grandes étapes du SDIRVE en 2024

- COPIL de lancement : 17 mai 2023
- Webinaire de concertation sur le diagnostic et les besoins : 09 novembre 2023, avec un double objectif : présenter le diagnostic pour récolter des premiers retours et éventuels compléments avant le COPIL dédié, et faire émerger les attentes du territoire pour la stratégie de développement des IRVE. Le webinaire était ouvert à tous les acteurs publics et privés de l'électromobilité. Ce webinaire a été doublé d'un questionnaire. Les principales conclusions sont présentées dans le rapport, chapitre 9
- COPIL de présentation du diagnostic : 30 novembre 2023.
- COTECH sur la stratégie le 18 décembre 2023 avec le SIDELEC, Energies Réunion, la Région, l'ADEME et l'AFD.

9. Transition Énergétique et Optimisation

Dans le cadre de la transition énergétique, plusieurs actions ont été entreprises. Pour accompagner les communes dans l'optimisation de la consommation des bâtiments publics, 120 200,00 € ont été investis dans le programme PALÉTUVIER 2 en 2023 avec une aide de la FNCCR à hauteur de 73 951,33 € soit 61,52 %.
Ce dernier a permis la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics les plus énergivores et l'acquisition de matériel de mesure et de suivi, d'un montant de 108 200,00 €, afin de mieux contrôler et ajuster les consommations. Cette démarche contribue directement à la réduction de l'empreinte énergétique des infrastructures communales.

Le SIDELEC Réunion a souhaité prolonger les actions engagées sur le programme PALÉTUVIER 2 et engager de nouvelles actions via le programme CHÊNE 1. Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 269 000,00 € HT (aide de la FNCCR de 164 950,00 €) et s'étale entre le 27 septembre 2023 et le 31 septembre 2026. Ces actions consisteront à réaliser des audits énergétiques et de financer une prestation de communication et de sensibilisation avec création de supports, à destination de nos communes membres.

Suite au pré-diagnostic réalisé en 2019 et à des problèmes survenus sur la Cuisine centrale des Avirons, il a été proposé de remplacer le réchauffeur électrique par une solution beaucoup moins énergivore pour chauffer l'eau nécessaire à la préparation des repas à destination des écoles de la commune.

Le SIDELEC Réunion a engagé en 2024 les travaux pour la réalisation de cette centrale solaire thermique avec pour objectif de réduire la consommation électrique grâce à la production d'eau chaude solaire.

L'ouvrage a été mis en service au second semestre de 2024 et fonctionne à son niveau nominal avec une production d'eau chaude solaire conforme aux attentes de la cuisine centrale. Cette installation couvrant plus de 40 m² permettra de réaliser une économie d'énergie supérieure à 25 MWh par an. Coût de l'opération 122 000,00 € avec des aides financières de l'ADEME et d'EDF SEI d'environ 43 800,00 €.

Enfin, une mise à jour de l'étude de faisabilité pour le déploiement de Centrales Photovoltaïques en autoconsommation et d'IRVE (Infrastructure de Recharge pour les Véhicules Électriques), soutenant ainsi l'adoption de la mobilité électrique à La Réunion, en phase avec les objectifs de transition écologique.





Ces investissements soulignent l'engagement du SIDELEC Réunion à s'adapter aux défis de la transition énergétique, de l'éclairage public tout en assurant un cadre de travail optimal à ses équipes, permettant ainsi d'accompagner efficacement les communes dans leurs projets.

L'ensemble de ces investissements démontre la volonté du SIDELEC Réunion de concilier le développement des infrastructures énergétiques avec les impératifs écologiques et économiques.

En renforçant l'électrification rurale et en investissant dans des solutions durables comme le photovoltaïque et l'éclairage LED, le syndicat agit concrètement pour mener La Réunion vers une autonomie énergétique et un avenir plus vert.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à 4 879 542,59€ et se répartissent comme suit

LIBELLÉS	2023	2024
Gestion des services (Chap.011)	850 786,40€	851 445,24 €
Charges de personnel (Chap.012)	3 407 760,76 €	3 823 553,65 €
Charges de gestion courantes (Chap.65)	110 641,13 €	153 552,79 €
Charges financières et charges exceptionnelles (Chapitres 66 et 67)	74 763,83 €	50 990,91 €
TOTAUX	**4 443 952,18 €**	**4 879 542,59 €**

Les charges de fonctionnement enregistrent en 2024 une progression de 8 % Cette évolution s'explique principalement par plusieurs facteurs :

- La revalorisation de 5 points de l'indice majoré intervenue au 1er janvier 2024 ;
- L'augmentation de la valeur faciale du titre-restaurant accordé aux agents ;
- L'adhésion du syndicat au CNAS, offrant ainsi de nouveaux avantages sociaux au personnel ;
- La réintégration d'un agent et la stagiairisation de deux agents précédemment contractuels ;
- Le renforcement du pôle Électrification Rurale, avec le recrutement de trois techniciens et d'une assistante administrative et technique ;
- Le développement du pôle Transition Énergétique, marqué par l'arrivée d'un chargé de mission "économe de flux", poste financé à 65 % par la FNCCR.



III – La concession d'électricité en 2022

- 419 323 clients (+2% par rapport à 2021)
- 267 675 chèques énergie encaissés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022
- 59 391€ de dépenses d'investissement d'EDF sur la concession Réunion



A. Les clients

TOTAL DES CLIENTS	2021	2022	Évolution
NOMBRE DE CLIENTS	410 949	419 323	2.0%
ÉNERGIE FACTURÉE (EN KWH)	2 805 634 772	2 836 921 480	1.1%
RECETTES HT (EN €)	358 325 464	431 472 156	20.4%
DONT RECETTES D'ACHEMINEMENT HT (EN €)	128 644 538	136 237 653	5.9%
DÉPART EN CONTRAINTE DE TENSION	**2021**	**2022**	
TAUX DE DÉPART BT > 10%	3.40%	1.71%	
TAUX DE DÉPART HTA > 5%	10.60%	4.76%	
TOTAL DES CLIENTS EN SOUTIRAGE DE LA CONCESSION 2020	**2021**	**2022**	
NOMBRE DE CLIENTS	410 949	419 323	
DONT NOMBRE DE CLIENTS TARIF BLEU	407 751	416 001	
DONT NOMBRE DE CLIENTS TARIF BLEU +	1 724	1 855	
DONT NOMBRE DE CLIENTS TARIF VERT	1 474	1 467	

B. Les clients bénéficiaires du Chèque énergie

Nombre de chèques énergie encaissés du 1er janvier au 31 décembre 2022	267 675
Chèques énergie encaissés entre le 1er janvier et le 31 mars 2022 au titre de la campagne 2021	21 016
Chèques énergie encaissés entre le 1er avril et le 31 décembre 2022 au titre de la campagne 2022	246 659

Les dépenses d'investissement d'EDF sur notre concession en 2022

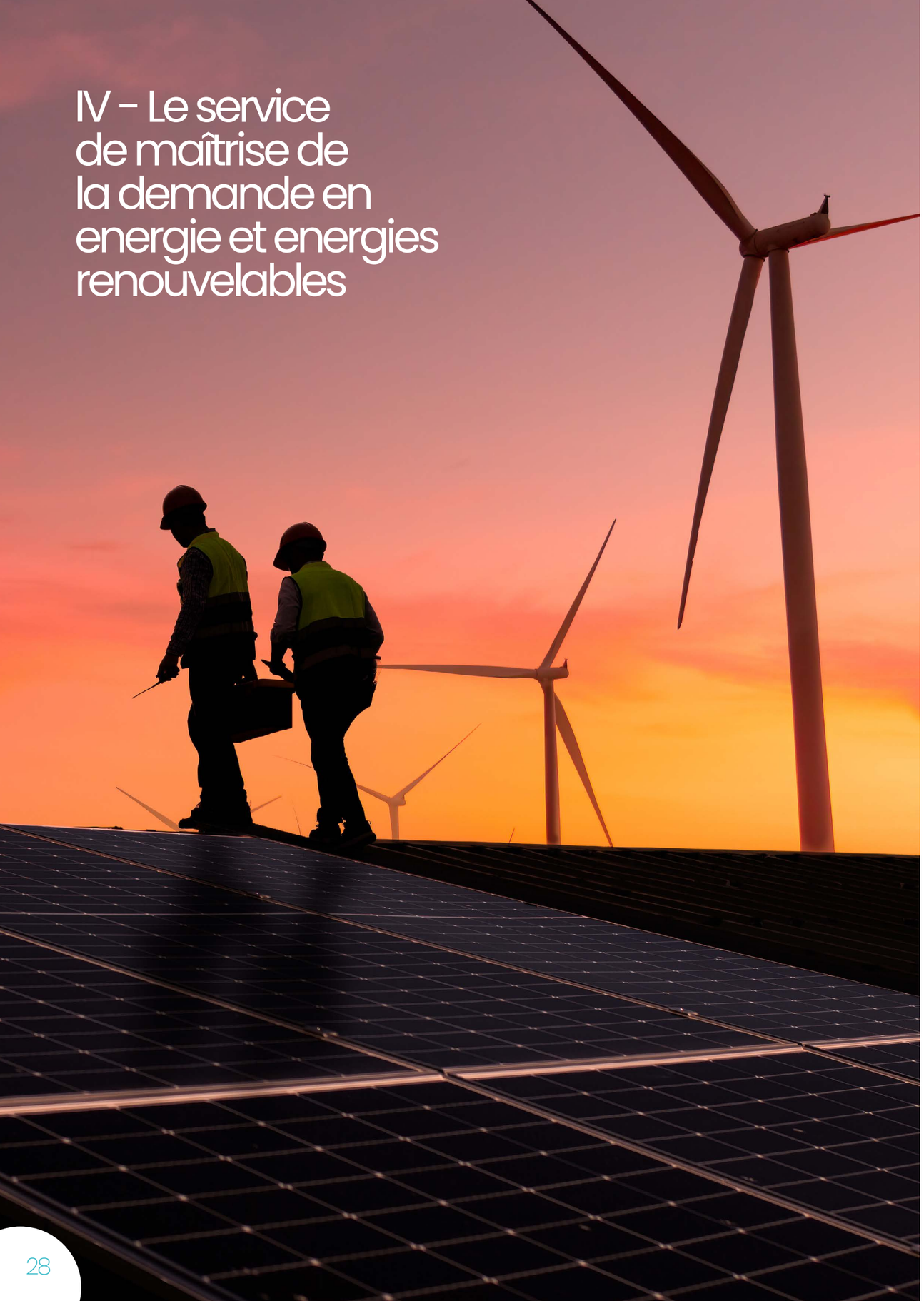
Dépenses d'investissement EDF sur la concession Réunion en 2022 (en K €)

En K€	2020	2021	2022
1. Raccordement des consommateurs et producteurs	20 035	25 996	22 293
2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	12 068	22 650	24 754
2.1 Performance du réseau	8 399	17 261	18 963
Dont renforcement	1 790	6 737	4 399
Dont climatique			6
Dont modernisation	3 019	5 402	9 714
Dont moyens d'exploitation	3 589	5 122	4 844
2.2 Exigences environnementales et réglementaires	3 669	5 389	5 791
Dont environnement (Art. 8, intégration et ouvrage)		1 023	680
Dont sécurité et obligations réglementaires	37	129	84
Dont modifications d'ouvrages à la demande de tiers	3 633	4 237	5 027
3. Investissements de logistique (dont immobilier)	2 048	2 273	1 901
4. Investissements «comptage numérique»	11 301	11 723	10 443
TOTAL	45 452	62 642	59 391
Dont investissement postes-sources	-1 705	1 921	2 191

données issues des Compte Rendu Annuel du Concessionnaire



IV - Le service de maîtrise de la demande en energie et energies renouvelables



Le conseil en energie partagée (CEP)

Pour aider les communes à réduire leurs dépenses d'énergie, l'ADEME a créé le dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP), qui permet de partager une compétence énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. Proposé gratuitement aux villes de moins de 10 000 habitants, le CEP leur permet de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine (bâtiments, EP, flotte de véhicules).

Ce service est implanté depuis octobre 2017 au sein du SIDÉLEC Réunion, qui assure la maîtrise de l'énergie auprès des communes de Cilaos, l'Entre-Deux, La Plaine des Palmistes, Les Avirons, Sainte-Rose, Saint-Philippe, Salazie, Trois-Bassins et, depuis fin 2019, de Sainte-Suzanne et Petite-Île (ces deux dernières font dorénavant parties des communes "Econome de flux").
La mission principale du conseiller est de réaliser un bilan énergétique de la commune.

Après avoir établi un inventaire du patrimoine, il collecte l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique initial sur les 3 dernières années : données de facturation, saisie des consommations et des dépenses, pré-diagnostic de bâtiment et de l'EP, etc.... Sur la base de ces données, le CEP remet un rapport qui intègre les gisements potentiels d'économies et les actions possibles d'amélioration (optimisation tarifaire, travaux de rénovation...).

Ensuite, le conseiller assure pendant plusieurs années un suivi énergétique. Il présente chaque année un bilan des dépenses en énergie, accompagne la commune dans la réalisation des actions proposées et joue un rôle de conseil dans tout projet relatif au domaine de l'énergie, notamment dans l'analyse des contrats de fourniture d'énergie, l'étude d'opportunité énergies renouvelables ou encore accompagnement pour l'obtention de subventions.



Les étapes du conseil en énergie partagée

1. BILAN ÉNERGÉTIQUE

- Étude des factures énergétiques : bâtiments, éclairages publics, véhicules, eau...
- Identification du patrimoine prioritaire.

2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

- Visite technique des bâtiments les plus énergivores avec des mesures de température, d'humidité, de puissance, de CO2, etc...
- Pré-études de faisabilité pour l'installation d'énergies renouvelables (photovoltaïque, IRSVE, solaire thermique).
- Préconisation d'actions et des travaux à envisager.

3. ACCOMPAGNEMENT ET MISE EN OEUVRE DES ACTIONS

- Mise en place des actions gratuites (optimisation des contrats...)
- Accompagnement sur les actions nécessitant des travaux notamment le montage des dossiers de subventions... et sur l'ensemble des projets dans le domaine de l'énergie.

LE CEP EN QUELQUES CHIFFRES

8 Communes

57 000 habitants

392 bâtiments suivis

330 postes d'éclairages publics

+ de 15 000 factures saisies et analysées

+ de 6 GWh consommés (année 2023)

+ de 2 190 Tonnes CO2 de GES produit (année 2023)

+ de 1,7 M€ dépensés pour l'électricité (année 2023)

+ de 370 actions proposées dont plus de **128 actions réalisées** et **14 en cours**

+ de 83 000 €/an d'économies réalisées et **32 000 €/an** en cours

Quelques projets suivis par le cep en 2024 :

- Lancement et suivi des études de maîtrise d'oeuvre (conception) d'Installation de Recharge Solaire pour Véhicules Électriques (IRSVE) pour les communes de Sainte-Suzanne, Les Avirons, Trois-Bassins, l'Entre-Deux et Saint-Joseph (7 sites concernés)
- Lancement et suivi des études de maîtrise d'œuvre (conception) d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation pour pour les communes des Avirons, Trois-Bassins, l'Entre-Deux et Saint-Joseph (4 sites concernés)...

Candidature du sidelec réunion a l'AAP chêne 1 (continuité du palétuvier 2)

Le SIDELEC Réunion a souhaité prolonger les actions engagées sur l'appel à projets (AAP) PALÉTUVIER 2 lancé par le programme ACTEE qui s'est terminé le 31 décembre 2023 et engager de nouvelles actions :

- Renouveler le poste d'économe de flux pour accompagner en priorité les communes de Bras-Panon, de Saint-Benoît et de Saint-Joseph et ouvrir le dispositif aux autres communes qui souhaiteraient l'intégrer ;
- Proposer aux communes des audits énergétiques sur les sites les plus énergivores (recensement de l'économe de flux) ;
- Financer une prestation de communication et de sensibilisation avec création de supports, à destination de nos communes membres.

L'objectif est de permettre aux communes de faire des choix en matière de performance énergétique et de gestion des consommables sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules), aider au passage des marchés et des travaux et suivre à long terme les travaux réalisés avec les économies d'énergie générées.

Suite à la réponse à l'AAP "CHÊNE 1" en date du 27 septembre 2023, le jury a décidé de sélectionner le projet du SIDELEC Réunion (coordinateur du groupement), de la CIVIS et de la CINOR.

Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 269 000 € HT pour le SIDELEC Réunion et s'étale entre le 27 septembre 2023 et le 31 décembre 2026. L'aide sollicitée est de 164 950 € HT soit 61 %.

ÉCONOME DE FLUX ACTEE

PROGRAMME ACTEE
Financer et accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics



LE DISPOSITIF EN QUELQUES CHIFFRES

5 communes bénéficiaires

103 000 habitants

+ de 482 bâtiments suivis

+ de 560 postes d'éclairages publics

+ de 15 000 factures saisies et analysées

5 bilans énergétiques réalisés

+ de 9,8 GWh consommés (année 2023)

+ de 3 500 TonnesCO2 de GES produit (année 2023)

+ de 2,7 M€ dépensés pour l'électricité (année 2023)

+ de 140 actions proposées dont plus de **31 actions réalisées** et **6 en cours**

+ de 50 000 €/an d'économies réalisées et **30 000 €/an** en cours

16 audits énergétiques réalisés pour 9 communes

Quelques projets suivis par l'Économe de flux en 2024 :

- Réalisation et suivi de l'audit énergétique sur la piscine municipale de Bras-Panon,
- Lancement et suivi de l'étude de faisabilité d'autoconsommation collective de Cilaos,
- Pré-diagnostiquer les bâtiments les plus énergivores avec propositions d'actions d'amélioration,
- Rédaction de newsletters sur les bonnes pratiques à suivre dans la mise en place du photovoltaïque à La Réunion...

Le conseil en photovoltaïque et éolien - Les générateurs

Depuis le 01 mars 2023, le SIDELEC Réunion, en partenariat avec l'ADEME, s'est doté du service de Conseil pour le développement de projets photovoltaïques et éoliens à destination des collectivités locales : « Les Générateurs ». Il s'agit notamment des communes et de leurs groupements tels que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

La mise en place de ce réseau de conseillers vise à accompagner la montée en compétence et le partage d'expériences des collectivités locales dans le développement de leurs projets photovoltaïques et éoliens. En particulier, l'animateur fera le lien avec les documents de planification des communes (PLU), les porteurs de projets et les stratégies de développement territoriales (PCAET et toutes autres démarches d'engagement volontaire) pour aider au développement des ENR photovoltaïques et éoliennes qui s'inscrivent dans les objectifs de la PPE Réunion.

Le programme d'actions est bâti autour de 5 axes :

- Axe 1 : Structuration et communication régionale sur l'offre de conseil,
- Axe 2 : Appuyer les élus et les équipes techniques dans leurs rôles de facilitateurs et d'accompagnateurs lorsqu'un projet est initié par un développeur
- Axe 3 : Appuyer les élus et des équipes techniques dans la mise en œuvre des projets communaux,
- Axe 4 : Contribuer à animer un réseau régional et participer au réseau national,
- Axe 5 : Suivi et évaluation de l'accompagnement.

Depuis 2023, le conseiller « Les Générateurs » a réalisé plusieurs interventions notables autour du photovoltaïque :

- Accompagnement spécifique sur les communes de Cilaos et de Bras-Panon pour évaluer le potentiel photovoltaïque de leurs bâtiments communaux et pour la mise en place d'un projet d'autoconsommation collective,
- Accompagnement des agents communaux : montée en compétences des agents sur le photovoltaïque, avec un focus sur les divers modes de valorisation du photovoltaïque,
- Partenariats et échanges : collaboration avec différents acteurs locaux pour partager des informations sur le photovoltaïque à La Réunion,
- Révision des PCAET : participation aux révisions des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) dans trois EPCI (CINOR, CIREST, TO).
- Newsletters : sur les bonnes pratiques à suivre dans la mise en place du photovoltaïque sur l'île.
- Notes d'opportunité réalisées sur plus de 30 sites pour des installations photovoltaïques sur plusieurs communes (Saint-Paul, Le Tampon, etc)

LES GÉnÉRATEURS
Le réseau qui donne une nouvelle énergie à votre territoire
"...Réunion..."





Le développement des énergies renouvelables thermiques

Depuis le 01 avril 2023, le SIDELEC Réunion, en partenariat avec l'ADEME, s'est doté d'un chargé de missions service de conseil et d'ingénierie pour le développement de projets solaires thermiques à destination des collectivités locales. Cela inclut notamment les communes et leurs groupements, tels que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

La mise en place d'un chargé de missions solaires thermiques vise à accompagner la montée en compétence et le partage d'expériences des collectivités locales dans le développement de leurs projets en eau chaude solaire (ECS).
Plus précisément, le chargé de mission collabe et rédige l'ensemble des éléments techniques au bon développement de l'activité, tout en faisant le lien avec les documents de planification des communes (PLU), les porteurs de projets et les stratégies de développement territoriales (PCAET et toutes autres démarches d'engagement volontaire). Cet engouement et accompagnement des divers projets s'inscrit dans les objectifs de la PPE Réunion.

Le programme d'actions est bâti autour de 4 axes :

- Axe 1 : Recensement à l'échelle du département des sites potentiellement éligibles à l'ECS,
- Axe 2 : Réflexion et appuie technique auprès des acteurs publics dans le cadre des études de faisabilité jusqu'à réception de l'ouvrage solaires thermiques,
- Axe 3 : Appuyer les élus et les équipes techniques dans la mise en œuvre des projets communaux,
- Axe 4 : Suivi et gestion des équipements solaires thermiques.

Depuis 2023, le chargé de missions solaires thermiques a réalisé plusieurs interventions notables autour du solaire thermique :

- Création du Club Eau Chaude Solaire Péï sous la régi du SIDELEC Réunion, à destination des maîtres d'œuvre, solaristes et maîtres d'ouvrages privés et publics qui a pour but de présenter la collectivité territoriale. Des réunions techniques servant à redynamiser la filiale solaires thermiques, avoir un retour d'expériences, élaborer un réseau professionnel et constituer des cahiers des charges en ECS conforme aux exigences de la collectivité,
- Visites et pré-études de faisabilité en ECS sur plus de 70 sites,
- Construction et suivi de la première installation collective solaires thermiques sous la régi du SIDELEC Réunion pour le compte de la commune des Avirons, sur la cuisine centrale (mise en service au second semestre de 2024),
- Accompagnement pour la montée en compétences des agents communaux et territoriaux sur la thématique du solaires thermiques, en lien avec la conception jusqu'à la maintenance,
- Conseil en phase étude des projets destinés aux maîtres d'ouvrages privés à la demande de l'ADEME,
- Élaboration de newsletters sur le rôle et l'appoint technique du chargé de missions solaires thermiques.

V – Rénovation de l'éclairage public

RAPPEL : Le conseil syndical du SIDÉLEC du 20 février 2018 a approuvé le programme de l'étude de diagnostic des installations d'éclairage public et sportif de 13 communes ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Ce programme comprenait l'audit de 20 814 points lumineux et de 184 sites sportifs sur deux lots :

- Lot 1 : communes de l'Entre Deux, Petite Ile, Saint Joseph, Saint Philippe, Cilaos, Saint Louis,
- Lot 2 : communes des Avirons, Bras Panon, Saint Benoit, Sainte Suzanne, Salazie, Trois-Bassins.

Le 27 novembre suivant, les deux marchés ont été notifiés respectivement au groupement de bureaux d'études Darwin Concept CER (Lot 1) et au groupement Reunir Ecotech (Lot 2). Les études de diagnostic rendues en juillet 2019 (Lot 1) et octobre 2019 (Lot 2) ont fait ressortir la nécessité de rénover 12 246 points lumineux sur les 13 communes. Le gain énergétique a été alors estimé à 5 000 000 KWh/an et l'investissement à près de 18 millions d'euros.
Le 18 juin 2019, le SIDÉLEC a délibéré sur les modalités juridiques, techniques et financières du transfert de la compétence éclairage public au profit du syndicat. Dans un premier temps, cette délibération prévoyait seulement le transfert de la part investissement de cette compétence, l'entretien et le suivi des installations restant à la charge des communes.

Au 31 décembre 2019, 14 communes ont délibéré sur le transfert de leur compétence Éclairage Public pour la partie investissement et ont approuvé le plan pluriannuel d'investissement proposé.

La commune de la Plaine des Palmistes ayant mené de son côté le diagnostic de ses installations avant de transférer sa compétence au SIDÉLEC. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été lancé le 08 novembre 2019 et attribué au groupement Darwin Concept / EGGIS sur la tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre du lot 2. En 2020, les études de maîtrise d'œuvre du programme 2020 Secteur LOT 1 et Secteur LOT 2 « phase conception » ont été réalisées.

Le conseil syndical du SIDÉLEC du 11 juin 2020 a approuvé le programme 2020 Secteur LOT 1 des travaux de rénovation des installations d'éclairage public des communes de l'Entre-Deux, Petite-Île, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Cilaos et Saint-Louis ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Le 13 octobre 2020, le marché de travaux de reconstruction d'installation d'éclairage public a été notifié à Citeos. N'ayant pas de montant minimum, ce marché bénéficie d'un montant maximum annuel de 500 000€ HT, soit 1 000 000€ HT par lot pour la durée maximale de 2 ans du marché.



- Lot 1 : Les Avirons, Bras-Panon, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne, Salazie et Trois Bassins
- Lot 2 : Entre-Deux, Petite-Ile, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Cilaos et Saint-Louis

> Le 2 décembre 2020, le marché de travaux de rénovation Secteur LOT 1 a été notifié respectivement aux entreprises de travaux suivants :

LOTS	ENTREPRISES
Lot 1 Cilaos et l'Entre-Deux	BAGELEC REUNION SAS
Lot 2 Saint-Louis	BAGELEC REUNION SAS
Lot 3 Petite-Ile et Saint-Joseph	SAS TESTONI REUNION
Lot 4 Saint-Philippe et Saint-Joseph	SAS TESTONI REUNION

Les travaux en 2022 :

1. Programme détaillé des travaux de rénovation sur le Secteur LOT 1 réceptionnés en 2022

DÉPENSES		
Travaux	Points lumineux rénovés	Montant
Entre-Deux	493	384 503,35 €
Petite-Ile	322	266 698,00 €
Saint-Louis	598	646 180,93 €
Saint-Joseph	1 322	1 193 545,69 €
Saint-Philippe	224	224 997,69 €
Cilaos	481	350 651,15 €
S/Total travaux : 3440 points lumineux rénovés		3 066 576,81 €
Total études (y/c AMO)		519 757,05 €
TOTAL DÉPENSES		**3 586 333,86 €**

RECETTES	
Cadres territoriaux de compensation portés par EDF SEI (400 €/points lumineux)	1 376 000,00 €
Subventions FEDER 60 % (aides EDF SEI déduites)	1 326 200,32 €
Participation du SIDELEC 24 %	884 133,54 €
TOTAL RECETTES	**3 586 333,86 €**



> Le 15 juin 2021, le marché de travaux de rénovation Secteur LOT 2 a été notifié respectivement aux entreprises de travaux suivants :



LOTS	ENTREPRISES
Lot 1 Bras-Panon	BOURBON LUMIERE
Lot 2 Salazie et Saint-Benoît Nord	SECAB
Lot 3 Sainte-Rose et Saint-Benoît Sud	SAS TESTONI REUNION
Lot 4 La Plaine des Palmistes	REEL ELECTRICITE
Lot 5 Trois-Bassins et Les Avirons	BAGELEC REUNION SAS



2. Programme détaillé des travaux démarrés en 2022 et qui se poursuivent en 2023

DÉPENSES		
Travaux	Points lumineux rénovés	Montant
Sainte-Rose	545	823 902,70 €
Les Avirons	338	464 913,70 €
Bras-Panon	747	956 237,50 €
Salazie	417	644 266,90 €
Trois-Bassins	748	744 486,00 €
Saint-Benoît	809	927 294,77 €
Plaine des Palmistes	685	1 066 230,00 €
Total travaux :	4289	5 627 331,57 €
Maitrise d'œuvre 6 communes sauf La Plaine des Palmistes : 4,5%		205 249,57 €
Maitrise d'œuvre commune de La Plaine des Palmistes : 9%		95 325,19 €
CSPS		35 000,00 €
TOTAL DÉPENSES		5 962 906,33 €

RECETTES	
Cadres territoriaux de compensation portés par EDF SEI (400 €/points lumineux)	1 715 600,00 €
Subventions FEDER 60 % (aides EDF SEI déduites)	2 548 383,80 €
Participation du SIDELEC 28,5 %	1 698 922,53 €
TOTAL RECETTES	5 962 906,33 €

> Plan de financement des travaux de rénovation des installations d'éclairage public des communes de Sainte-Rose, Les Avirons, Bras-Panon, Salazie, Trois-Bassin, Saint-Benoît et La Plaine des Palmistes





3. Travaux de reconstruction d'installations d'éclairage public

COMMUNES	2021	2022
Avirons	43 292,66 €	3 997,53 €
Bras-Panon	47 142,42 €	29 245,50 €
Cilaos	0,00 €	0,00 €
Entre-Deux	0,00 €	0,00 €
Petite-Ile	7 895,10 €	210 670,57 €
Plaine des Palmistes	0,00 €	0,00 €
Saint-Benoît	130 599,70 €	11 097,30 €
Saint-Joseph	0,00 €	0,00 €
Saint-Louis	0,00 €	45 754,72 €
Saint-Philippe	513,60 €	0,00 €
Sainte-Rose	31 765,41 €	0,00 €
Sainte-Suzanne	118 155,90 €	418 518,68 €
Salazie	0,00 €	0,00 €
Trois-Bassins	117 790,25 €	21 858,87 €
TOTAL	497 155,04 €	741 143,17 €

Le 13 octobre 2021, ce marché est renouvelé pour une année supplémentaire, par reconduction tacite :

- Lot 1 : La Plaine des Palmistes, Les Avirons, Bras-Panon, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne, Salazie et Trois Bassins
- Lot 2 : Entre-Deux, Petite-Ile, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Cilaos et Saint-Louis

4. Etudes pour la rénovation des installations d'éclairage public et sportif

Le 2 juin 2022, le marché de maîtrise d'œuvre complémentaire pour la rénovation des installations d'éclairage public et sportif a été notifié à GIE DARWIN CONCEPT:

- 64 sites sportifs
- 875 projecteurs
- Economies (kW): 638

Sidélec, acteur engagé pour la transition énergétique à Mafate

Notre engagement envers les familles de Mafate et les visiteurs du cirque reste inchangé : nous continuons à leur fournir un service public de l'électricité durable.

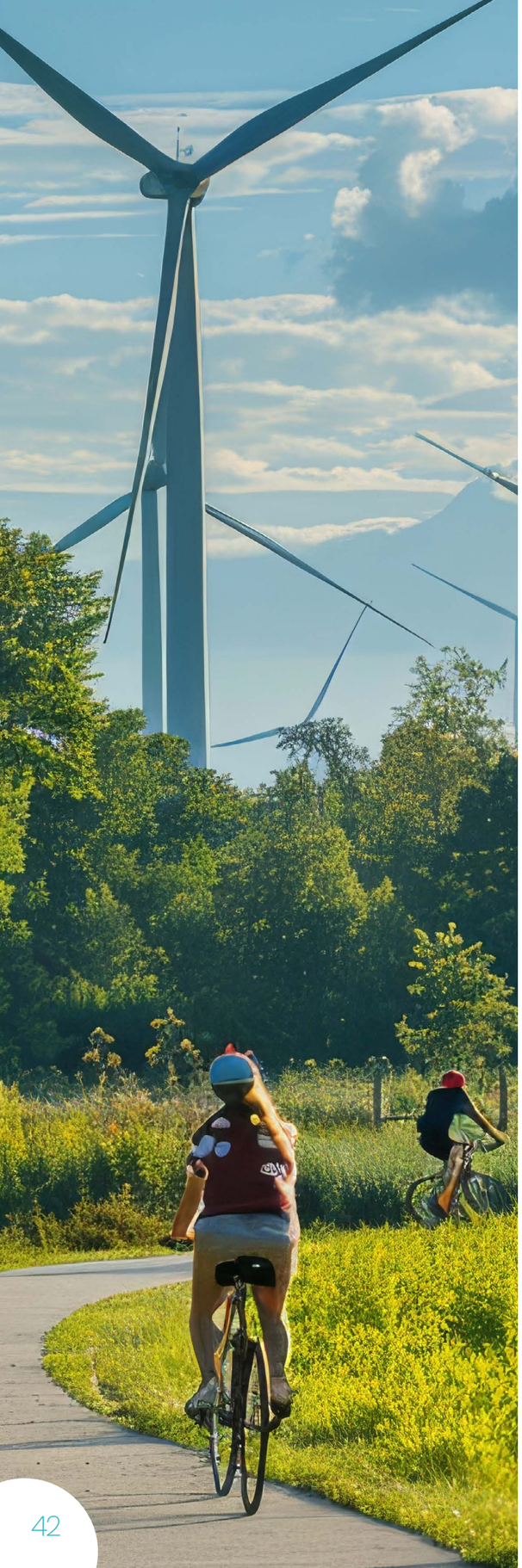


Tranche	Solution	Secteur	Budget travaux	PdL
TP1	Individuelles	La Nouvelle	32 731,62 €	1
TP2	Individuelles	Écoles numériques	241 015,55 €	5
TS1	Individuelles	Marla + RP + Orangers	716 155,63€	15
TP3	Micro-réseau	Station sages	352 203,92 €	4
TP4	Individuelles	Malheur	119 462,75 €	1
T0	Individuelles	Marla	89 332,14€	1
T1A	Individuelles	Grand Place	860 119,95 €	13
T1B	Individuelles	La Nouvelle	531 594,17 €	8
T1C	Individuelles	Bourse & Malheur	589 907,29 €	8
T1D	Micro-réseau	Bourse	1 618 426,58 €	19
T2A	Individuelles	Marla	355 956,67 €	6
T2B	Individuelles	Marla	371 745,02 €	6
T2C	Individuelles	RP+Orangers	603 142,95 €	0
T3A	Individuelles	Malheur+GP	462 419,75 €	6
T3B	Individuelles	Cayenne+GP	347 689,29 €	0
T3C	Individuelles	Aurère	247 431,90 €	5
T3D	Micro-réseau	Malheur	386 812,97 €	0

> Opérations réalisées (99 PdL - 8 369 092,85 €HT) :

Tranche	Solution	Secteur	Budget Travaux	PdL
T2B	Individuelles	Marla	135 571,15 €	1
T2C	Individuelles	RP +Orangers	734 770,00 €	15
T3B	Individuelles	Cayenne+GP	603 830,00 €	11
T3D	Micro-réseau	Malheur	1 000 000	20
T3E	Micro-réseau	Aurère	2 305 795,80€	31
T4A	Micro-réseau	RochePlate	1 021 292,78 €	10
T4B	Micro-réseau	Orangers	997 144,00 €	16
T4C	Individuelles	Lataniers	1 107 100,47 €	14
T4D	Individuelles	Rattrapage	469 886,24 €	5
T5A	Individuelles	Rattrapage	84 506,05 €	1
T5B	Micro-réseau	La Nouvelle	3 467 000,00 €	53
T6	Individuelles	Nouvelles constructions	162 710,00 €	2

> Opérations en cours et à venir (179 PdL - 12 089 906,49 €HT) :



Vers une plus large collaboration avec les collectivités territoriales

L'année 2022 à été pour SIDELEC une année charnière en matière de cohérence des politiques publiques. En effet, le syndicat a signé la deuxième convention cadre avec la collectivité de la CIVIS nommée « Convention cadre de partenariat entre la CIVIS et le Syndicat intercommunal d'électricité du département de La Réunion (SIDELEC) pour la transition énergétique du territoire CIVIS ».

Cette convention définit les modalités d'accompagnement de la CIVIS par le SIDELEC dans le cadre de « la poursuite des objectifs territoriaux de transition énergétique fixés par la collectivité pour son territoire dans le cadre de son projet de PCAET ».
Deux axes principaux constituent ce texte : la maîtrise de la Demande en Énergie et Efficacité énergétique pour une meilleure consommation des énergies, et la mobilité durable pour une réduction de la consommation.

La signature de cette convention a aussi permis au SIDELEC Réunion de franchir un cap en matière de partenariat et d'ouvrir ainsi la voie à des collaborations plus larges et à plus de proximité dans le cadre des transferts de compétences. A la signature de cette première convention en suivront d'autres en 2023, notamment avec la CIREST.

Focus sur la mobilité durable
Validation du CCTP et lancement de la consultation pour la mise en œuvre du SDIRVE (schéma directeur des infrastructures de recharges des véhicules électrique) en juin 2022.

Les Ressources humaines

63 agents, dont **78% de fonctionnaires**, soit un effectif stable par rapport à 2023, avec une progression de la part des fonctionnaires (73% en 2023).

62% dans la filière administrative, 38% dans la filière technique

55% de femmes, 45% d'hommes

83% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour en 2024 contre 64% en 2023.

Au 31 décembre 2024, le SIDÉLEC Réunion dispose de ressources humaines stables : **63 agents dont 49 fonctionnaires** (titulaires (45 en 2024 contre 43 en 2023) et stagiaires (4 en 2024 contre 2 en 2023)).

Les 95% des agents ont donc un emploi permanent.

L'effort dans la recherche de la parité dans l'encadrement supérieur en 2024 est identique à 2023 : en effet, sur les 12 agents en catégorie A, 4 représentent des femmes, soit 33%.

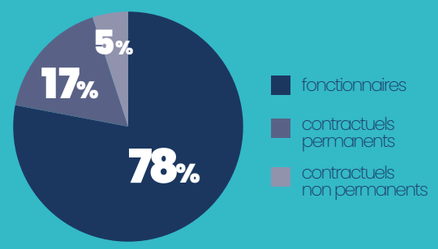


Effectifs

63 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
> 49 fonctionnaires
> 11 contractuels permanents
> 3 contractuels non permanents

1 contractuel permanent

1 agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité



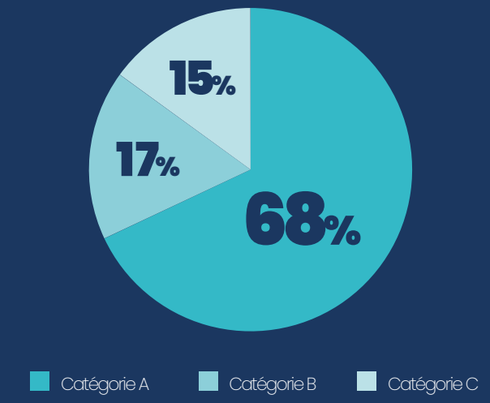
Précisions emplois non permanents :
> Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
> Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
> Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

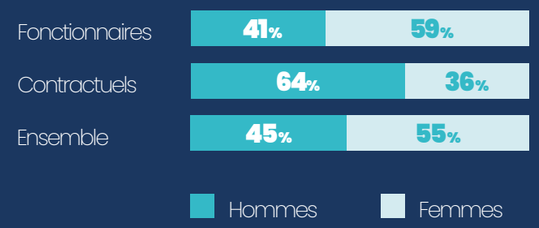
> Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administratif	65%	45%	62%
Technique	35%	55%	38%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
TOTAL	**100%**	**100%**	**100%**

> Répartition des agents par catégorie



> Répartition par genre et par statut



> Les principaux cadres d'emplois

CADRES D'EMPLOIS	% D'AGENTS
Adjoints administratifs	50%
Adjoints techniques	17%
Techniciens	12%
Attachés	8%
Ingénieurs	8%

Mouvements

En 2024, 5 arrivées d'agents permanents et 3 départs (4 contractuels permanents nommés stagiaires)

> Répartition par filière et par statut

Effet physique théorique au 31/12/2023	Effet physique théorique au 31/12/2024
58 agents	60 agents

Variation des effectifs entre le 01/01 et le 31/12/2024	
Fonctionnaires →	8,9%
Contractuels ↘	-15,4%
Ensemble →	3,5%

> Principales causes de départ d'agents permanents

Mutations	33%
Fins de contrats remplacants	33%
Rupture conventionnelle	33%

> Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivés de contractuels	60%
Voie de mutation	20%
Réintégration et retour	20%

Évolution professionnelle

1 bénéficiaire
d'une promotion interne sans examen professionnel n'ayant pas été nommé

1 bénéficiaire
promotion interne avec examen professionnel n'ayant pas été nommée

31 avancements d'échelon
3 avancements de grade

> Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

> Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

> Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Budget et rémunérations

> Les charges de personnel représentent 79.58% des dépenses de fonctionnement, soit une augmentation par rapport à 2023 (77.02%)
Budget de fonctionnement *4 804 442 €
Charges de personnel *3 823 554 €
Soit **79.58%** des dépenses de fonctionnement

> La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de **11.84%** et reste stable par rapport à 2023 (11.41%)

Part des primes et indemnités sur les rémunérations	
Fonctionnaires	12,91%
Contractuels sur emplois permanents	5,09%
Ensemble	11,84%

> Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA > **Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire**

> L'établissement est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels. **En 2024, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation chômage (ancien contractuel)**

> **718 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024** > Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024



Absences

> En moyenne, 24.4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire (35.3 jours en 2023)

> En moyenne, 1.6 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent (1.6 jours en 2023)

> 2 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

> 42.9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé > La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	**3,90%**	**0,45%**	**3,26%**	**1,10%**
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	**6,68%**	**0,45%**	**5,53%**	**1,10%**
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	**7,44%**	**1,62%**	**6,37%**	**1,28%**

Accidents du travail

3 accidents du travail
déclaré en 2024

3 accidents du travail
pour 63 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

En moyenne
43 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

> Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs.

> 4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent > aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent > 4 travailleurs handicapés fonctionnaires

> 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 4 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

> Assistants de prévention

1 assistant de prévention
désigné dans l'établissement

> Formation

> **6 jours de formation** liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)
> Coût total des formations : **4 479 €**
> Coût par jour de formation : **280 €**

> Dépenses

> La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail
> **Total des dépenses : 13 765 €**

> Formation

> En 2024, 83.3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024 :

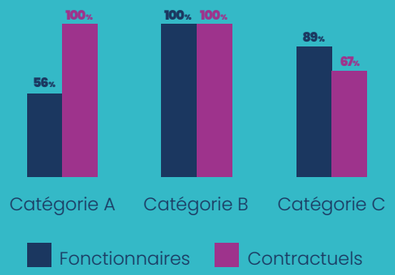
> **44 026 €** ont été consacrés à la formation en 2024
> **380 jours de formation** suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

>Document de prévention

> La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels. Dernière mise à jour : 2024

> Répartition des dépenses de formation

CNFPT	10%
Coût de la formation des apprentis	15%
Frais de déplacement	6%
Autres organismes	49%



> Action sociale et protection sociale complémentaire

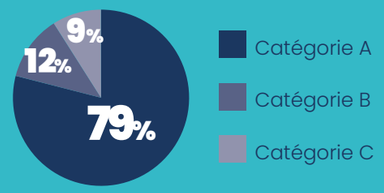
> L'établissement participe financièrement à la complémentaire santé
> L'action sociale de l'établissement :
- Prestations servies directement par l'établissement - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale (COS du SIDELEC)
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale (CNAS)

- Montant de la cotisation annuelle 2024 pour 63 agents : **13 671 €**
- Montant des prestations perçues par les agents en 2024 (36 agents sur 63) : **13 097.82 €, soit une consommation de 95.81%**

> Montants annuels de santé
- Montant moyen par bénéficiaire : **360 €**
- Montant global des participations : **14 023 €**

> Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	41%
Autres organismes	57%
Interne à la collectivité	2%



> Nombre moyen de jours de formation par agent :
6,3

> Relations sociales

> Jours de grève :
Aucun jour de grève recensé en 2024

Nos programmes de financement

Pour mener à bien ses missions, le Syndicat dispose de ressources telles que la Taxe sur la Consommation finale d'Électricité, les redevances de concession et les contributions du FACÉ et de la Part Couverte par le Tarif.

LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ (TCCFE)

Créée par l'article 23 de la loi du 07 Décembre 2010, en remplacement des anciennes taxes locales sur l'électricité (TLE), la TCCFE dépend de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté avant le 1er octobre de chaque année par le Comité Syndical pour l'année suivante.

L'argent ainsi collecté permet au syndicat d'améliorer le réseau de distribution publique d'électricité, mais aussi, sur un autre volet, d'aider les communes dans leurs projets d'amélioration de l'éclairage public.

LES RESSOURCES ISSUES DU CONTRAT DE CONCESSION

REDEVANCE R1

Redevance destinée à financer des dépenses de structure supportées par le Syndicat pour l'accomplissement de ses missions liées au Contrôle de Concession et qui est fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie.

REDEVANCE R2

Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le Syndicat et les Collectivités sur les Réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public.

CONTRIBUTION D'EDF AUX OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT

L'article 8 du contrat de concession prévoit qu'EDF soit amenée à verser une contribution financière à l'occasion de travaux d'enfouissement réalisés par le SIDÉLEC Réunion.

LES CONTRIBUTIONS DU CAS FACE' ET DE LA PART COUVERTE PAR LE TARIF LE FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION

Ce fonds est constitué grâce à un prélèvement sur les recettes des distributeurs d'énergie électrique. Les sommes ainsi collectées permettent au Syndicat, en milieu rural, de réaliser des opérations d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'amélioration esthétique avec un taux de Subvention à hauteur de 80% du montant hors-taxes des travaux et études.

2 LA PART COUVERTE PAR LE TARIF

L'application concomitante des lois Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) avec les dispositions des articles 4 et 18 de la loi électricité du 10 février 2000 conduit à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de financement des extensions et des renforcements des réseaux électriques.

L'Article 4 de la loi du 10 février 2000 précitée dispose que le tarif d'utilisation du réseau public de distribution couvre une partie des coûts de raccordement, fixé actuellement à 40 %. Celui-ci comprend le nouveau branchement des éléments de réseau (en création ou en remplacement) nécessaires à l'amenée de l'électricité.
Cette nouvelle contribution vise les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2009.

Le Comité syndical

Pour assurer leur représentation au SIDÉLEC Réunion, chacune des 24 communes de La Réunion est représentée par un élu délégué. Le Bureau du SIDÉLEC Réunion est composé du Président, de 7 Vice-Présidents et de 6 membres. Ils sont élus par les délégués des communes qui disposent d'un nombre de voix proportionnel à la population de la commune qu'ils représentent.

- Sainte-Suzanne, GIRONCEL Maurice, Président
- Saint-Pierre, DIJOUX Stéphano, 1er Vice-président
- Saint-Denis, DELORME Éric, 2ème Vice-président
- Saint-Joseph, MOREL Harry, 3ème Vice-président
- Saint-Paul, OLIVATE Yolain, 4ème Vice-président
- Étang-Salé, HOARAU Mathieu, 5ème Vice-président
- Saint-Benoît, ELLAMA Patrice, 6ème Vice-président
- Saint-André, RAMASSAMY Laurent, 7ème Vice-président
- Entre-Deux, DUPREY André, Membre du Bureau
- Cilaos, TECHER Jacques, Membre du Bureau
- Les Avirons, CANTINA Pierrot, Membre du Bureau
- Saint-Leu, ZETTOR Josian, Membre du Bureau
- La Possession, VIENNE Armand, Membre du Bureau
- Salazie, DAMOUR Marcel, Membre du Bureau
- Bras-Panon, ATCHAPA Jeannick, Délégué
- La Plaine-des-Palmistes, FAUSTIN Jean-Yves, Délégué
- Le Port, HIPPOLYTE Henry, Délégué
- Le Tampon, GONTHIER Dominique, Délégué
- Petite-Île, HOARAU Jean-Denis, Délégué
- Sainte-Marie , M'VOULAMA André, Délégué
- Sainte-Rose, PANAMBALOM Dominique, Délégué
- Saint-Louis, MARIMOUTOU Bernard, Délégué
- Saint-Philippe, GRONDIN Gilles Lionel, Délégué
- Trois-Bassins, AURE Fabien, Délégué

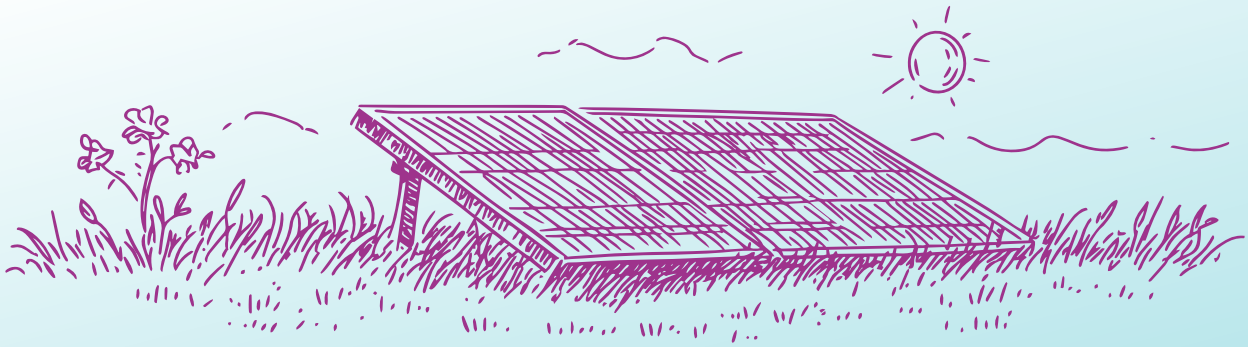
Nous contacter

sidelec.re
sidelec@sidelec.re

SIDÉLEC RÉUNION SIÈGE
10 chemin Transversal du Bel Air,
97441 Sainte-Suzanne
0262 20 26 19

SIDÉLEC RÉUNION ANTENNE SUD
7 Rue Pierre Kichenapanaidou ZA Vadivel
Vayaboury, 97410 Saint Pierre, La Réunion
0262 92 38 38

SIDÉLEC RÉUNION ANTENNE OUEST
37 rue Joseph Hubert
97435 Saint-Gilles-les-Hauts
0262 20 55 75



sidélec
AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ LA RÉUNION

territoire d'énergie
ÎLE DE LA RÉUNION